



## **CHARTRE D'ENGAGEMENT ENTRE L'ÉTAT, LA FILIÈRE DES HUILES ET PROTÉINES VÉGÉTALES ET LES FILIÈRES D'ÉLEVAGE**

Décembre 2020

La vaste concertation menée en 2019 avec plus de 350 acteurs et experts, représentant les filières professionnelles, les entreprises, les associations de défense de l'environnement, les instituts de recherche et les instituts techniques, a révélé un consensus autour de la nécessité de développer la production de protéines végétales en France.

Cette nécessité répond à une triple ambition :

- ▶ celle de réduire notre dépendance aux importations et de sécuriser nos approvisionnements;
- ▶ celle d'améliorer la situation économique des agriculteurs en favorisant l'autonomie protéinique des élevages et en offrant des débouchés compétitifs pour les grandes cultures et pour les exploitations d'élevage;
- ▶ celle de répondre à la demande sociale et aux enjeux environnementaux et climatiques et de lutter contre la déforestation importée.

La crise sanitaire a renforcé la pertinence de cette stratégie, en révélant la vulnérabilité de nos systèmes alimentaires causée par la forte dépendance de l'agriculture à des intrants (alimentation animale, engrais) importés de pays tiers, surtout si nos approvisionnements dépendent d'un nombre restreint de pays tiers. La crise de la COVID-19 a confirmé la nécessité d'une transition vers des systèmes alimentaires plus autonomes. Elle a enfin révélé l'aspiration de nos concitoyens à reprendre le contrôle sur leur alimentation et sur la manière dont elle est produite.

Si la France est globalement excédentaire en protéines végétales en raison de ses prairies et de ses productions de céréales, son élevage est fortement dépendant des importations de matières riches en protéines, et en particulier de soja. Si l'on inclut l'ensemble des sources de protéines destinées aux animaux, y compris l'herbe et les fourrages, la France est autonome à hauteur de 77%. Toutefois, le déficit est beaucoup plus élevé si l'on ne comptabilise que les matières riches en protéines (colza, soja, protéagineux), caractérisées par des taux de protéines supérieures à 15%, pour lesquelles la France n'est autonome que pour un peu plus de 50%.

L'enjeu est double: rendre l'agriculture plus autonome en protéines et en engrais minéraux en améliorant le bouclage des cycles de nutriments et positionner la France comme leader des protéines végétales en alimentation humaine. Cette démarche peut être menée de façon complémentaire à différentes échelles, de l'exploitation agricole, du territoire, de la filière, du pays comme à l'échelle européenne.

Fondé sur la stratégie en sept axes, élaborée par les parties prenantes, les actions en faveur des protéines végétales, souhaitée par le président de la République, repose sur trois grandes priorités stratégiques:

- ▶ **La réduction de la dépendance aux importations de matières riches en protéines, notamment le soja importé de pays tiers:** cette priorité passe, en grandes cultures, par le développement des légumineuses, le maintien des productions oléagineuses, et le développement de l'ensemble de leurs débouchés en favorisant des systèmes de cultures diversifiés et le développement de filières structurées sur les territoires.
- ▶ **L'amélioration de l'autonomie alimentaire des élevages français, à l'échelle des exploitations, mais également des territoires et des filières :** cette priorité passe par l'accompagnement des exploitations d'élevage dans la transition vers des systèmes reposant sur une alimentation issue de l'herbe et de l'utilisation de légumineuses fourragères, et le fait d'encourager les synergies cultures/élevages dans les territoires et entre les filières afin de valoriser les filières locales.
- ▶ **L'augmentation de la production et de la consommation de protéines végétales en alimentation humaine:** cette priorité vise l'augmentation de la production de légumes secs, pour permettre l'accès des consommateurs à des produits locaux et de qualité, et leur information sur la juste diversification de leurs apports protéiques.

L'État et la filière des oléo-protéagineux se mobilisent ensemble au service de cette ambition.

## Les engagements de l'État

---

L'État s'engage dans un effort financier sans précédent en faveur des protéines végétales.

Ainsi, dans le cadre de l'enveloppe dédiée de 100 millions d'euros du plan « France relance », le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation apportera un soutien :

- ▶ aux actions de recherche, développement et innovation d'intérêt collectif dans le cadre d'un partenariat entre l'État et les filières, au travers de Terres Inovia et d'autres instituts techniques tels que l'IDEE, à hauteur de 20 millions d'euros ;
- ▶ aux investissements et au développement de prairies et de fourrages à haute teneur en protéines, chez les agriculteurs, producteurs de grandes cultures comme éleveurs, à hauteur de 20 millions d'euros, au travers d'un dispositif géré par FranceAgriMer ;
- ▶ à la structuration des filières et aux investissements aval à hauteur de 50 millions d'euros dédiés et s'ajoutant aux crédits alloués au dispositif d'appel d'offres géré par FranceAgriMer pour la structuration des filières ;
- ▶ à l'innovation dans les entreprises en matière d'obtention variétale à hauteur de 5 millions d'euros ;
- ▶ à la promotion de la consommation de légumineuses en complémentarité avec les autres aliments sources de protéines de qualité et dans le cadre d'une alimentation diversifiée et équilibrée, en cohérence avec les recommandations du PNNS, ainsi qu'au développement d'une offre locale pour répondre aux attentes du consommateur, à hauteur de 3 millions d'euros au travers du budget de FranceAgriMer en lien avec les interprofessions ;
- ▶ aux entreprises à potentiel du secteur des protéines par Bpifrance à hauteur de 2 millions d'euros.

Par ailleurs, au-delà de cette enveloppe dédiée, des financements complémentaires issus du volet agricole du plan de relance pourront être mobilisés pour mettre en œuvre ce plan d'actions, au travers de la mesure « Projets alimentaires territoriaux (PAT) » et de la mesure « cantine » qui peuvent être utilisées par les acteurs locaux.

D'autres ressources financières seront également mises au service de ces ambitions, comme certains crédits du 4<sup>e</sup> programme d'investissement d'avenir (PIA4) parmi les stratégies d'accélération – crédits qui permettront de financer la recherche fondamentale sur les protéines végétales.

Par ailleurs, les productions des plantes riches en protéines contribuent notablement à l'atténuation du changement climatique en favorisant la diversification et l'allongement des rotations dans des systèmes de cultures durables. Cette contribution sera particulièrement encouragée par l'État dès lors qu'elle permet l'affirmation de la souveraineté de notre pays dans des secteurs stratégiques.

## Les engagements des filières

---

Les signataires se fixent l'objectif de réduire la dépendance de la France en protéines végétales de moitié d'ici 10 ans.

Toutes les productions végétales ont vocation à contribuer à cet élan: en premier lieu les légumineuses (soja, protéagineux, légumes secs et l'ensemble des légumineuses fourragères, notamment la luzerne), mais aussi les cultures oléagineuses, ainsi que certaines céréales et leurs produits d'extraction. À cet horizon, les signataires se fixent l'objectif d'atteindre une autonomie en source de protéines destinées aux animaux de 88%.

**La filière des huiles et protéines végétales**, en lien avec les filières d'élevage, s'engage à mobiliser les acteurs pour engager sans tarder la dynamique en faveur du développement des protéines végétales et leur utilisation par l'alimentation animale et humaine, dans l'objectif de doubler les surfaces en légumineuses d'ici 2030 pour qu'elles atteignent 8% de la surface agricole utile. L'interprofession des huiles et protéines végétales sera chargée de la coordination des actions de recherche-développement-innovation concourant à l'atteinte de ces objectifs et mobilisera des fonds interprofessionnels en cofinancement des crédits de l'État pour les actions dont elle est pilote.

À court terme, dans le cadre de l'ensemble des actions du plan de relance, les filières s'engagent à mobiliser tous les leviers possibles (appui technique, mobilisation des opérateurs dans les territoires, aide à la contractualisation...) pour les 3 prochaines années :

- ▶ la hausse des surfaces cultivées avec des espèces légumineuses, à hauteur de 40% (le doublement des surfaces étant envisagé sur 10 ans);
- ▶ la préservation des surfaces oléagineuses (tournesol et colza) à hauteur de 2 Mha pour leur contribution essentielle à l'indépendance protéinique face aux imports de soja.

**Les filières d'élevage** s'engagent à lancer la même dynamique pour encourager l'autonomie alimentaire et en particulier protéique des élevages, dans le même objectif de doubler les surfaces en légumineuses fourragères d'ici 2030 et de favoriser la consommation des protéines végétales issues de graines ou de sources locales.

Au-delà du plan de relance, conçu comme un amplificateur, avec des financements dédiés inédits, la stratégie protéines végétales s'inscrit sur le moyen terme en fixant une ambition à dix ans permettant d'accompagner la transition profonde du système alimentaire. Elle s'inscrit dans la déclinaison de la prochaine PAC pour la période 2023-2027 au travers du Plan stratégique national (PSN).

Antoine HENRION  
**Président de Terres Univia**



Gilles ROBILLARD  
**Président de Terres Inovia**



Dominique LANGLOIS  
**Président d'Interbev**



Thierry ROQUEFEUIL  
**Président du CNIEL**



Jean-Michel SCHAEFFER  
**Président d'Anvol**



Philippe JUVEN  
**Président du CNPO**



Guillaume ROUÉ  
**Président d'Inaporc**



Marc LAMOTHE  
**Président du CIPA**



Martial MARGUET  
**Président de l'IDELE**



Julien DENORMANDIE  
**Ministre de l'Agriculture  
et de l'Alimentation**

